

EVOLUTION DE L'ACTIVITE

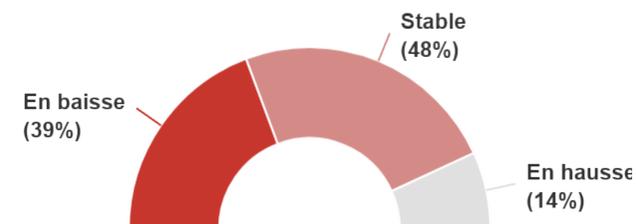
Durant le deuxième trimestre, le niveau d'activité est demeuré orienté à la baisse pour 39% des entreprises artisanales du Bâtiment d'Île-de-France.

Les entreprises sans salariés sont plus touchées par la baisse d'activité (44%).

Le "pire" est cependant peut-être passé : 30% des entreprises sont en sous-charge de travail (au lieu de 37% au 1er trimestre) : la situation des marchés semble donc se stabiliser avant l'été.

Le carnet de commandes médian est de 3 mois (stable).

Depuis les trois derniers mois (avril-mai-juin), votre activité vous paraît-elle ?

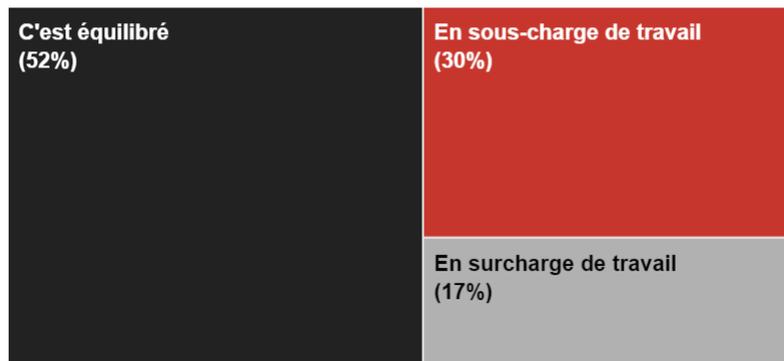


Durée du carnet de commandes
(médiane, en mois)

3,0

Médiane

Compte-tenu de vos moyens humains et matériels, dans quelle situation êtes-vous actuellement par rapport à votre capacité de production ?



Méthodologie :

enquête électronique menée pour la
CAPEB Ile-de-France par l'Institut
Supérieur des Métiers en avril 2023 -
Echantillon : 515 entreprises redressé
par la taille

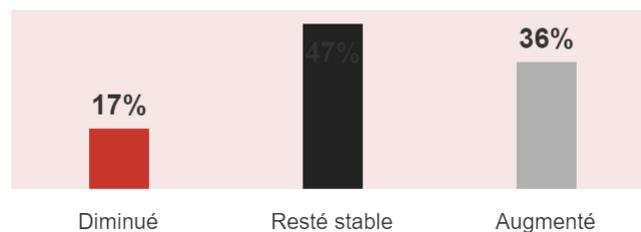
SITUATION FINANCIERE

L'impact du contexte inflationniste sur les prix d'achat des matières, matériaux et matériels tend également à régresser, même si les augmentations tarifaires restent à un niveau élevé : 36% des entreprises ont fait évoluer à la hausse leur niveau de prix pour les marchés privés (au lieu de 43% au 1er trimestre), 30% pour les marchés publics (au lieu de 33%).

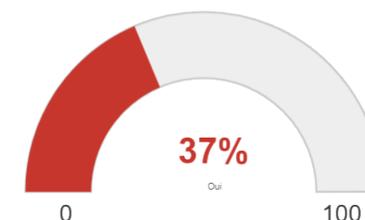
Les délais de paiement sont stables. La part des entreprises rencontrant des difficultés de trésorerie est également en recul : 37% (contre 43% au 1er trimestre).

Comment a évolué votre niveau de prix ?

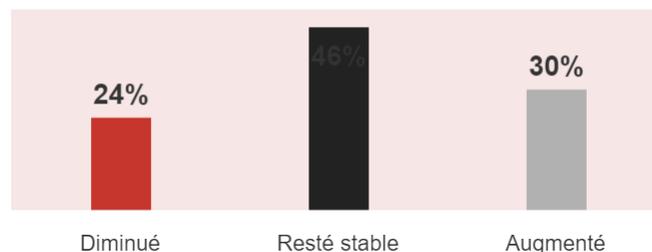
Pour les marchés privés



Rencontrez-vous actuellement des difficultés de trésorerie ?



Pour les marchés publics



Concernant le délai de paiement de vos clients, comment évolue-t-il actuellement ?

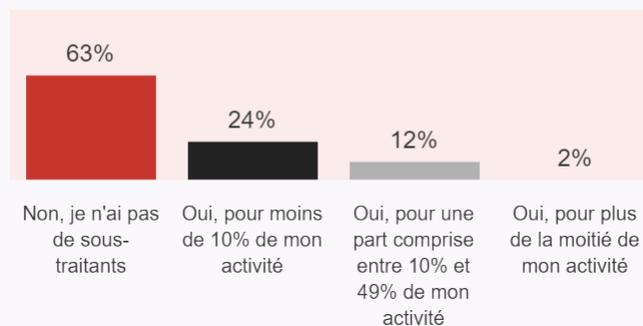
Il est stable
58%

SOUS-TRAITANCE

Dans l'Artisanat du Bâtiment francilien, la sous-traitance concerne environ 1/3 des entreprises :

- environ 1/3 des entreprises sont sous-traitantes d'autres entreprises, dont 10% pour plus de la moitié de leur activité.
- Une même proportion d'entreprises confie des travaux à des sous-traitants.

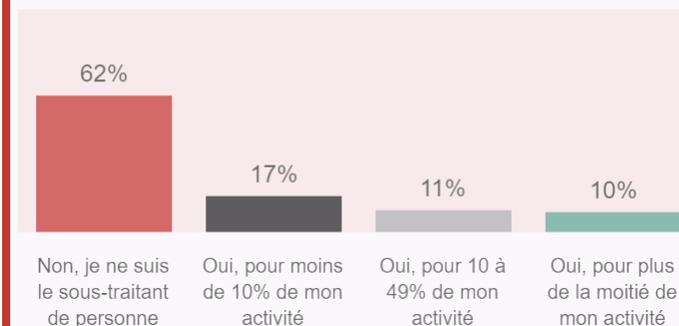
Ces trois derniers mois, avez-vous confié des travaux à des sous-traitants ?



Je n'ai pas de sous-traitants



Ces trois derniers mois, avez-vous été sous-traitant d'autres entreprises ?



Je ne suis le sous-traitant de personne



IMPACT DES EMEUTES URBAINES

Les émeutes urbaines de juin/juillet 2023 ont causé des dégâts ou des difficultés à plus d'une entreprise sur dix :

- 5% ont subi une dégradation matérielle (véhicule, matériel de chantier, dégradation de locaux)

- 13% ont eu des difficultés pour accéder aux chantiers ou de déplacements du personnel.

La moitié des entreprises ayant subi des dégâts matériels sont couvertes par leur assurance, un quart ne le sont pas, un quart ne le savent pas.. Seules 12% des entreprises concernées ont eu connaissance des aides mises en place par les pouvoirs publics.

Votre entreprise a-t-elle été impactée par les récentes émeutes et violences urbaines ?

Dégradation/
vol d'un
véhicule

5%

Oui

Dégradation/ vol
de matériel de
chantier

6%

Oui

Dégradation
de
locaux

2%

Oui

Difficulté d'accès
à certains
chantiers

13%

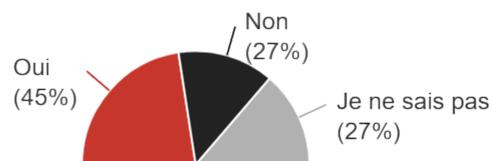
Oui

Difficulté de
transport du
personnel

12%

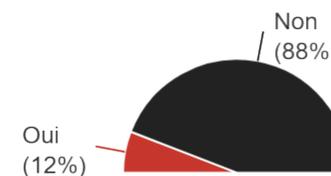
Oui

Si oui,
êtes vous couvert
par votre contrat d'assurance ?



Population étudiée : *dommage matériel*

Connaissez-vous les aides mises en place pour vous soutenir dans ces difficultés (URSSAF, CPRSTI, CMA/CCI, Région IDF, autres) ?



Population étudiée : *dommage matériel*

EVOLUTION DE L'EMPLOI

L'emploi salarié est stable depuis le début de l'année : aucun mouvement n'a eu lieu dans 84% des entreprises (au lieu de 80% au 1er trimestre). 14% des entreprises ont procédé à des embauches (dont 10% d'embauches nettes).

La part des emplois urgents non pourvus reste orientée à la baisse depuis un an : 13% au lieu de 21% au cours du second semestre 2022.

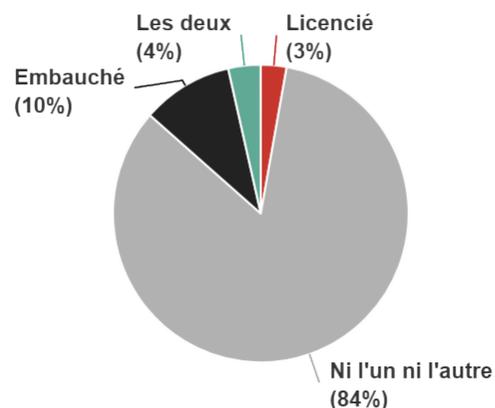
Pour les trois prochains mois, la stabilité paraît à l'ordre du jour : 16% des entreprises prévoient une embauche nette.

Avez vous actuellement des besoins urgents de recrutement non pourvus ?

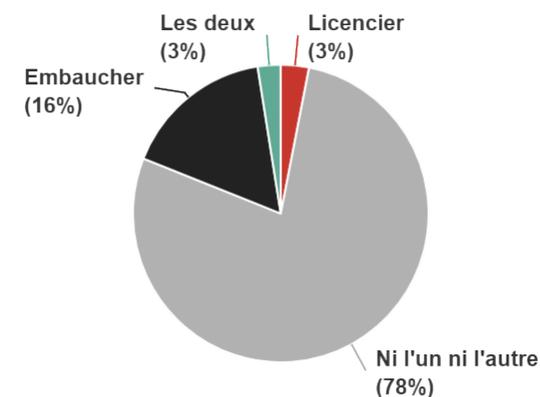
13%

oui

Depuis les 3 derniers mois,
avez-vous ?



Dans les 3 prochains mois,
envisagez-vous de :



FORMATION EN ALTERNANCE

- Les entreprises artisanales franciliennes du Bâtiment sont investies dans la formation en alternance, notamment dans la formation d'apprentis : elles forment trois fois plus d'apprentis que de salariés en contrat de professionnalisation.
- La propension à former en alternance ou à accueillir des stagiaires augmente avec la taille des entreprises.
- Pour cette rentrée scolaire 2023/2024, l'effort de formation d'apprentis apparaît stable.

Ont formé un ou plusieurs
apprentis en 2023

19%



Ont formé en contrat de
professionnalisation en 2023

6%



Ont accueilli un ou plusieurs
stagiaires en 2023

16%



Veulent former au moins un
apprenti dans les 6 prochains
mois

19%

Veulent former en contrat de
professionnalisation dans les 6
prochains mois

7%

Veulent accueillir un ou
plusieurs stagiaires dans les
six prochains mois

12%

OBSERVATOIRE
REGIONAL DE
L'ARTISANAT DU
BÂTIMENT
en Ile-de-France

FORMATION EN ALTERNANCE

La formation en alternance est un tremplin pour l'emploi dans les entreprises artisanales du Bâtiment :

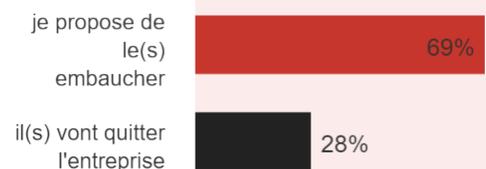
- plus de la moitié des apprentis en sortie de formation (53%) vont recevoir une proposition d'embauche de leur maître d'apprentissage ;
- s'agissant de salariés formés en contrat de professionnalisation, la part de projets de recrutement est encore plus élevée (69%).

La moitié des entreprises ne formant pas d'apprentis disent ne pas avoir de besoin particulier (une part qui atteint 87% parmi les entreprises sans salariés). Les principaux freins à l'accueil d'apprentis sont le vécu d'une mauvaise expérience (18%) et la difficulté à trouver un bon profil (8%).

Que vont devenir le(s) apprenti(s) formé(s) ces six derniers mois ?



Que vont devenir le(s) personne(s) formée(s) en contrat de professionnalisation ?



Si vous ne formez pas d'apprentis, pour quelles raisons ?

